Communiqué de presse

Au cours de sa séance plénière du 27 octobre 2026, le Conseil national du travail a émis les avis suivants :

Évaluation des élections sociales 2024 et préparation des élections sociales 2028

Dans son avis n° 2.502, le Conseil propose que les prochaines élections sociales aient lieu du 15 au 28 mai 2028 inclus. Il se prononce par ailleurs sur un certain nombre de questions qui nécessitent l'adaptation de la loi du 4 décembre 2007 relative aux élections sociales mais également une modification de l'application web ou de la brochure du SPF ETCS ou encore de formulaires. Les propositions unanimes formulées par les membres visent à rendre la procédure des élections sociales plus efficace et moins susceptible de recours juridiques.

Promotion de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales – Plan d'action 2026-2027

Le Conseil a adopté un nouveau plan d'action en vue de promouvoir la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales pour la période du 1e juillet 2026 à la fin 2027 (avis n° 2.503). Afin de mener à bien les actions prévues dans le cadre du plan d'action 2025, dont plusieurs sont encore en cours de mise en œuvre, le Conseil a décidé de prolonger de dix-huit mois la période de mise en œuvre de ce plan d'action.

Avant-projet de loi introduisant un crédit familial pour les travailleurs, les fonctionnaires et les travailleurs indépendants

Dans son avis divisé n° 2.504, le Conseil se prononce sur un avant-projet de loi introduisant un crédit familial pour les travailleurs, les fonctionnaires et les travailleurs indépendants, pour ce qui concerne spécifiquement le volet relatif aux travailleurs salariés.

Accord de gouvernement - Annualisation du temps de travail

Dans son avis divisé n° 2.505, le Conseil se prononce sur les dispositions d'un avant-projet de loi portant l'annualisation du temps de travail et autres modifications diverses en matière de travail à temps partiel et de durée du travail ainsi que sur plusieurs points d'attention identifiés par le gouvernement.

Ces textes sont disponibles sur le site du Conseil (www.cnt-nar.be).

Av. de la Joyeuse Entrée, 17-21 – 1040 Bruxelles – Tél: 02 233 88 11 – E-mail: cntgreffe-nargriffie@cnt-nar.be – Website: www.cnt-nar.be
Blijde Inkomstlaan, 17-21 – 1040 Brussel – Tel: 02 233 88 11 – E-mail: cntgreffe-nargriffie@cnt-nar.be – Website: www.nar-cnt.be